



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDEE

DDTM 85 - SERN
10 SEP. 2021
ARRIVEE

Rapport de visite Mouilleron-le-Captif

02/04/2021

La LPO Vendée a été missionnée par l'Établissement Public Foncier de la Vendée pour mener un diagnostic naturaliste sur un bâtiment de la commune de Mouilleron-le-Captif.

Bâtiment : la Mollerie

Les prospections à l'intérieur ont permis la mise en évidence d'une dizaine de nids d'Hirondelle rustique, actifs cette année.



LPO Vendée

Siège social : La Brétinière • 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 46 21 91 • <http://vendee.lpo.fr> • www.faune-vendee.org • vendee@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDÉE



LPO Vendée

Siège social : La Brétinière • 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 46 21 91 • <http://vendee.lpo.fr> • www.faune-vendee.org • vendee@lpo.fr





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDEE



Figure 1 : nids d'Hirondelle rustique

Cette espèce fréquente de manière annuelle le bâtiment.

Elle est protégée ainsi que ces sites de nidifications. Les nouveaux aménagements devront prendre en compte cette espèce en mettant en place des mesures adaptées pour sa conservation : nichoirs et/ou une tour à hirondelles

Aménagements adaptés à mettre en place en mesures compensatoires

Pour les hirondelles :

Les hirondelles sont des passereaux insectivores qui se nourrissent en attrapant de petits insectes en vol. Migratrices transsahariennes, elles nichent en colonie. Elles arrivent dans notre région essentiellement à partir de mars et rejoignent l'Afrique entre août et septembre.

En Pays de la Loire, les hirondelles de fenêtre sont principalement présentes dans les bourgs où elles installent généralement leurs nids à l'extérieur des bâtiments d'habitations anciens, sous les toits ou aux encoignures des fenêtres. Il est aussi possible d'observer d'autres situations plus rares : colonie sur des ponts, à l'intérieur de bâtiment agricole, ...

Les hirondelles rustiques sont présentes dans les bourgs et les campagnes où elles installent les nids à l'intérieur des bâtiments anciens (grange, préau, porche, ...).

LPO Vendée

Siège social : La Brétinière • 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 46 21 91 • <http://vendee.lpo.fr> • www.faune-vendee.org • vendee@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDÉE



Figure 2 : A gauche : Hirondelle de fenêtre au nid. A droite : Hirondelle rustique au nid

Pour ces deux espèces, en dehors du support qui est déterminant pour installer le nid, la disponibilité en matériaux servant à les constituer est essentiel à ces espèces. Les nids sont maçonnés avec de la boue (type argile), de la salive et des brins d'herbes entre autres. Sans cela elles ne peuvent nicher. Ces espèces sont très fidèles à leur site de nidification.

En France, les hirondelles ont connu une forte diminution de leurs effectifs depuis 1989 (21% pour l'Hirondelle de fenêtre et - 42 % pour l'Hirondelle rustique).

Les changements de pratiques agricoles au cours du XXe siècles (remembrement, utilisation massive de pesticides, ...) ont eu un impact néfaste sur les populations de l'espèce. En effet, les pesticides agissent très fortement sur l'affaiblissement des populations d'insectes et peuvent donc influencer sur la diminution des effectifs d'hirondelles.

En France, toutes les autres espèces d'hirondelles, bénéficie d'un statut de protection de par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (Article L411-1 et suivants du Code de l'environnement - Arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français). Il est ainsi interdit par la loi de porter atteinte à cette espèce ainsi qu'à leurs nids et leurs couvées, sous peine de poursuites et de sanctions judiciaires.

Toute atteinte portée à ces animaux doit donc faire l'objet d'une autorisation gouvernementale. Des mesures d'évitements, de réductions et de compensation doivent être mises en place si une atteinte à lieu.

✓ Les mesures d'évitement

Comme vu précédemment les hirondelles sont dans notre région de mars à août, voir septembre. Dans l'objectif d'éviter toute destruction de couvées tout travaux de réaménagement ou autre sur les bâtiments devront avoir lieu en dehors de la période de reproduction de ces espèces soit entre octobre et février de l'année en cours.

✓ Les mesures de réduction

Mise en place d'un support adapté à l'accroche des nids

Comme vu plus haut, les hirondelles sont très sensibles au type de support nécessaire à l'accroche des nids. En effet, il leur est impossible de fixer la précieuse matière sur un support lisse.

LPO Vendée

Siège social : La Brétinière • 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 46 21 91 • <http://vendee.lpo.fr> • www.faune-vendee.org • vendee@lpo.fr



Afin de faciliter la fixation des nids d'hirondelle de fenêtre sur les murs extérieurs, il est nécessaire d'avoir un support de fixation granuleux. Pour cela, il peut être envisagé de disposer sur les façades des murs actuellement lisses, une bande de crépis à la surface grossière sur une bande de 50 cm de large et sur toute la longueur des bâtiments choisis. Pour davantage d'appui pour la construction de nids, des pointes seront installées (en forme d'arc de cercle) si le mur le permet (Cf. Figure 5). Précisons également que, pour s'installer les hirondelles de fenêtres ont besoin d'un angle de 40 à 90 ° environ, sous les débords de toits pour pouvoir construire leur nid.

Dans certains cas, si aucun angle n'est présent sous la toiture, il peut être aussi possible de fixer en certains endroits de petites « logettes » où les hirondelles pourront construire leur nid (Cf. Figure 5). L'une ou l'autre des options pourra être discuté en amont entre la mairie et la LPO Vendée.

Pour les hirondelles rustique de simples pointes peuvent être également disposées sur des poutres au sein des pignons ou autres afin de faciliter leur installation.

Les fientes des deux espèces d'hirondelles peuvent dans certains cas causer de forts désagréments, notamment lorsque les colonies se situent dans des lieux publics. Afin d'éviter cela, des planchettes anti-fientes peuvent être installer. Toutefois il convient de bien veiller à disposer correctement ces planchettes dans l'objectif de ne pas gêner les allers et venues des hirondelles au nid. Une planchette poser trop près du nid entrave le vol de l'oiseau et une planchette poser trop loin du nid peut permettre à certains prédateurs de se poser et attaquer les oisillons. Dans les deux cas, l'oiseau quitte le nid et le souhait de conserver les individus en place n'a pas lieu.

Les planchettes sont en bois ou en aggloméré naturel (sans formaldéhyde), vissée sur une poutre ou contre un mur, ou bien soutenue par deux équerres. Il faudra les placer à au moins 40 centimètres sous le débord du toit pour ne pas gêner les oiseaux. Il peut être choisi d'en installer uniquement sous les zones de passages. Il est impératif de les installer avant le début de la période de nidification (en automne ou à la fin de l'hiver) pour éviter tout risque de déranger la reproduction comme le nourrissage. Il est nécessaire qu'elles soient suffisamment larges pour récupérer le maximum de déjections, mais pas trop pour ne pas constituer un nouveau support favorable à la construction de nids (il est possible de laisser un petit espace entre le bord interne de la planche et le mur pour limiter ce risque). Voici un exemple de dimensions classiques d'une planche à hirondelles : 17x46x26 centimètres.

Enfin, elles doivent être nettoyée à la fin de la saison de nidification. Elles peuvent être légèrement incliner vers l'extérieur afin de favoriser un auto-nettoyage par la pluie (mais il faudra tout de même faire un nettoyage annuel).





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDEE



Figure 3 : Schémas d'aménagement en faveur des hirondelles à réaliser sur les bâtiments existants

Installation de bacs de terre humide

Comme précisé plus haut, les hirondelles ont aussi et surtout besoin de matière première pour confectionner leurs nids : la boue. Les sécheresses étant de plus en plus courantes ces espèces ont parfois des difficultés à trouver cette matière. Au regard de cela, en Belgique, plusieurs initiatives ont été menées dans l'objectif de fournir cette matière première aux hirondelles. **A titre d'exemple, sur un site belge où il y avait initialement 11 nids d'hirondelles de fenêtre, à la suite d'installation de bacs de terre humide, 12 nids supplémentaires ont été construits (Source : www.couvin.be). Cette mesure simple à mettre en place prouve donc clairement son efficacité.**

Compte tenu de l'expérience belge, la pose de bacs de terre humide au niveau de différents terrains appartenant à la Mairie et se situant à proximité des colonies existantes paraît primordial pour la recolonisation naturelle des espèces sur la commune.

La méthode la plus simple est de remplir un "bac de terre humide" suffisamment grand (environ 100*50 cm) et peu profond (par exemple : une grande soucoupe de pot de fleur, une plaque en bois, en métal, ou en plastique bordée de tasseaux, de piquets de bois cloués entre eux, ou un simple cadre avec une bâche). Le bac devra ensuite être rempli avec de la terre (de la terre argileuse, ou d'un mélange de sable et d'argile) et de l'eau de façon à être tenu humide, sans pour autant être liquide (la consistance idéale est obtenue quand il est possible de façonner avec ces mains de petites boulettes assez facilement). Le bac devra donc être entretenu avec des arrosages réguliers pendant la période de reproduction des hirondelles, notamment lors des périodes de chaleur et de sécheresse.

Les images suivantes illustrent le type de bac à mettre en place par la commune.

LPO Vendée

Siège social : La Brétinière • 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 46 21 91 • <http://vendee.lpo.fr> • www.faune-vendee.org • vendee@lpo.fr





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDÉE



Figure 4 : Exemple de bac de terre humide à mettre en place sur la commune

✓ Les mesures de compensation

Installation de nichoirs

Dans certains cas, si aucune des propositions mentionnées ci-dessus ne peut être mises en place, il peut être envisagé d'installer des nichoirs sur des bâtiments prédéfinis.

Les nichoirs sont des blocs béton fixés avec des cornières ou encastrables. Il est important de disposer des séries de nichoirs (pas de nichoir isolé) afin de conserver un effet colonie. La disposition des nichoirs entre eux et au niveau de la façades (sauf hauteur) importe peu et peut répondre à des impératifs architecturaux.



LPO Vendée

Siège social : La Brétinière • 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 46 21 91 • <http://vendee.lpo.fr> • www.faune-vendee.org • vendee@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDEE

Figure 8 : A gauche : Exemple de nichoirs à Hirondelle de fenêtre installés en façade avec dispositifs antisalissures. A droite : Exemple de nichoirs à Hirondelle rustique

Enfin, il peut être aussi envisagé d'installer des « tours à hirondelles » au niveau des terrains communaux. Chaque construction doit être adaptée à l'espèce choisie. Les images ci-dessous illustrent le type d'installation à prévoir pour chacune des espèces visées par le présent document.



Figure 9 : Exemple de tour à Hirondelle rustique

LPO Vendée

Siège social : La Brétinière • 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 46 21 91 • <http://vendee.lpo.fr> • www.faune-vendee.org • vendee@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDÉE



Figure 10 : Exemple de tour à Hirondelle de fenêtre

Attention ! L'installation de nichoirs ou tour à hirondelles ne dispense pas la mise en place de bac de terre humide !

Par ailleurs, la mise en place de nichoir, quel qu'il soit, doit s'accompagner de la diffusion de chant d'hirondelle en matinée et en soirée. Cela permet aux hirondelles de repérer les sites nouvellement installés et les incitent à les visiter.

LPO Vendée

Siège social : La Brétinière • 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 46 21 91 • <http://vendee.lpo.fr> • www.faune-vendee.org • vendee@lpo.fr



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Etablissement Public Foncier de la Vendée.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Guillaume JEAN - Directeur Général.....

Adresse : N° 123..... Rue boulevard Louis Blanc.....

Commune LA ROCHE-SUR-YON.....

Code postal 85.000.....

Nature des activités : Acquisitions foncières pour le compte des collectivités locales (dans le cadre d'une convention), réalisation d'études techniques et de travaux de remise en état des sols (démolition, dépollution), rétrocession des terrains prêt à l'emploi au profit de la collectivité ou à un opérateur de son choix.....

Qualification : Opérateur foncier.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Hirundo rustica Hirondelle rustique	Destruction d'une dizaine de nids
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Projet de reconversion d'une friche impliquant la déconstruction sélective des bâtiments existants abritant des nids d'hirondelle. L'EPF de la Vendée est chargé de la phase préparatoire du projet (travaux de démolition et de dépollution ponctuelle) et se chargera donc de mettre en oeuvre les mesures de réduction et de compensation. Les autres phases du projet seront menées par un bailleur social. Il s'agit de réaliser une quarantaine de logements sur 1,5 ha dont environ 30% de logements locatifs sociaux et 30% de logements en accession sociale. Ce projet permettra de répondre à la forte demande de logements sur la commune et de contribuer aux objectifs de rattrapage en terme de mixité sociale.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :
La déconstruction des bâtiments existants sur le site en friche entraînera de fait la destruction de nids d'hirondelle. Ces travaux seront menés en période hivernale, c'est à dire hors période de reproduction des hirondelles, et seront accompagnés de mesure de réduction et de compensation (voir rapport technique LPO).....

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Julien SUDRAUD LPO Vendée / Maîtrise en Aménagement et Environnement

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Destruction au cours de l'automne / hiver 2021 - 2022.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ... Pays de la Loire.....
Départements : ... Vendée.....
Cantons :

Communes : ... Mouilleron-le-Captif.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont détaillées dans le rapport technique ci-joint.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rédaction d'un compte rendu à la fin des travaux.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à La Roche sur Yon
le 30/08/2021
Votre signature

